

Projet présenté par les députés :

Christo Ivanov

Date de dépôt : 6 juillet 2010

Proposition de motion
Débarrassons Vernier de ses citernes!

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la densité de la population et le caractère urbain de la commune de Vernier ;
- la présence de 125 citernes sur le territoire communal ;
- le danger potentiel que représentent ces installations pour la population ;
- la volonté des autorités communales de valoriser le territoire communal;
- les possibilités de déplacer les citernes vers d'autres sites

invite le Conseil d'Etat

- à présenter un projet de loi visant au transfert des citernes verniolanes vers un site éloigné de la population
- à défaut de pouvoir déplacer les citernes, d'octroyer un dédommagement annuel à la commune de Vernier pour le risque qu'elle assume au bénéfice de l'ensemble de la population genevoise ainsi que pour le manque à gagner subi par la commune résultant de la présence de ces installations.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commune de Vernier avec plus de 33'000 habitants, est la plus peuplée du canton après celle de Genève. Avec une superficie de 7,66 km², la densité de population est d'un peu plus de 4300 habitants au km². C'est sur cet espace densément peuplé que sont réparties 125 citernes contenant divers types d'hydrocarbures ayant comme point commun leur explosivité. Trouvez l'erreur !

A Vernier, c'est avec angoisse que l'on a pris connaissance des événements de Buncefield. Le 11 décembre 2005, le terminal pétrolier de cette localité anglaise connaissait une série d'explosions blessant 43 personnes, dont certaines grièvement. Les pompiers anglais ont mis 8 jours pour circonscrire l'impressionnant sinistre. Or, il s'avère que le site britannique avait une capacité de stockage trois fois moindre que celle des dépôts verniolans. Outre le danger que représentent l'explosion, puis l'incendie, une telle catastrophe entraîne une hausse massive de la pollution atmosphérique.

Il serait illusoire de nous croire à l'abri d'un incident majeur sur un des sites verniolans. Dans ce cas de figure, les conséquences sur la population pourraient se révéler catastrophiques. Enfin, aux risques inhérents à l'exploitation des dépôts pétroliers, s'additionnent d'autres facteurs de risque externes, tel l'accident aérien, vu la proximité à l'aéroport de Cointrin, ou encore l'acte de malveillance.

A Vernier, de nombreux bâtiments sont situés à proximité de citernes. Le siège du Touring Club Suisse (400 employés), intégré dans le centre d'affaires de Blandonnet, se trouve en face de cuves ayant une contenance de 30600m³ d'hydrocarbures. Le centre sportif du Bois-des-Frères est voisin de citernes, tout comme le nouveau magasin IKEA (220 employés). Enfin, les cités des Avanchets (6000 habitants) et du Lignon (6800 habitants), certes un peu plus loin des citernes, pourraient être atteintes par la pollution aérienne résultant d'un sinistre.

Pourtant, étant située à deux pas de l'aéroport et desservie par l'autoroute, la commune de Vernier n'est pas dépourvue d'atouts. Le projet de nouveau quartier au chemin de l'Étang, avec ses mille logements et quatre mille emplois reflète l'attractivité de la commune. Mais encore une fois, la contiguïté aux citernes hypothèque fortement les chances qu'il soit mené à

bien. Par le passé, il est arrivé que des entreprises étrangères renoncent à implanter leur siège dans la commune pour ces mêmes raisons. Les autorités communales de Vernier, de toutes tendances politiques confondues, ont manifesté leur volonté de valoriser le territoire communal, autrefois mal utilisé, et d'accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée créatrices d'emplois qui font défaut à une commune qui ne compte que 15 000 emplois pour 33 000 habitants.

Un démontage pur et simple de ces citernes n'est toutefois pas possible, car le maintien de réserves dans le cas d'une hypothétique pénurie est imposé par la Confédération, de sorte que seule la solution du déménagement est envisageable. Ce déménagement n'impliquerait toutefois pas la construction de 125 citernes, car certaines d'entre elles sont sous-exploitées ou inutilisées.

La solution la plus rationnelle serait donc de transférer les citernes vers un site à l'écart de la population. Précisons que l'objectif de la présente motion n'est nullement de déplacer un facteur de risque vers les habitants d'autres communes, mais au contraire de l'isoler. Ledit site devra se trouver en zone industrielle et artisanale, de sorte qu'à défaut d'espace disponible dans cette zone ou en raison de sa proximité à la population, un déclassement de parcelles situées en zone agricole s'avérera nécessaire.

Les habitants de Vernier aspirent depuis longtemps à une meilleure qualité de vie et sont las de supporter une grande partie des nuisances du canton. Le temps est venu de répondre positivement aux légitimes attentes des habitants de la deuxième ville du canton !

Si toutefois aucun site idoine ne venait à être trouvé dans le canton de Genève, un dédommagement financier annuel devra être octroyé à la commune de Vernier. En effet, il faut souligner que la commune de Vernier ne reçoit aucun dédommagement financier au regard du risque assumé. Par ailleurs, la présence de ces citernes dévoreuses d'espace, en lieu et place par exemple d'une zone industrielle à haute valeur ajoutée, prive la commune de revenus importants. Ainsi, il apparaît légitime que la commune de Vernier soit équitablement indemnisée par les autres communes genevoises qui ne subissent pas les coûts et les manques à gagner liés à ces installations.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver bon accueil à la présente proposition de motion.